

PAC 2010: L'essentiel en quatre questions

Les décisions du bilan de santé de la PAC se traduisent dès 2010 par une baisse des aides et un renforcement des exigences de la conditionnalité.

Y-aura-t-il encore des aides couplées en 2010 ?

La quasi-totalité des aides couplées existantes disparaît en 2010, à l'exception de la PMTVA (prime à la vache allaitante) qui n'est dé耦lée qu'en partie. Les aides aux grandes cultures et aides à l'abattage sont dé耦lées en totalité. Les enveloppes correspondantes abondent les DPU pour partie directement dans le portefeuille de chaque exploitant et le reste fait l'objet d'une redistribution entre exploitations.

Le portefeuille DPU de mon exploitation va-t-il évoluer ?

Oui, il va être réévalué par l'attribution d'une dotation historique et d'une dotation complémentaire calculées pour chaque exploitation.

La dotation historique correspond à un pourcentage des aides couplées perçues au cours de l'année de référence (soit l'année la plus favorable entre 2005 et 2008) de l'exploitation. C'est le transfert direct mais partiel des aides couplées de votre exploitation dans vos DPU.

La dotation complémentaire est calculée en fonction des surfaces en herbe, en maïs dans les exploitations avec élevages, et en légumes de plein champ, déclarées au cours de l'année de référence. C'est la partie de vos aides couplées redistribuée entre exploitations.



En 2010, tous les cours d'eau identifiés par l'arrêté préfectoral devront être bordés de bandes « tampons ».

Ainsi, dans nos systèmes landais, les DPU devraient progresser d'environ 13 % en grandes cultures, à 30 % en bovins viande, mais jamais suffisamment pour compenser totalement la perte des aides couplées...

Quelle incidence sur le montant des aides ?

Les DPU vont être insuffisamment revalorisés mais en plus les prélèvements vont fortement augmenter. En effet la modulation passe d'un taux de 7 % en 2009 à 10 % en 2012 soit une augmentation de 1 point par an. De plus, un nouveau prélèvement de 4.55 % est mis en place pour financer de nouvelles aides couplées (ovins, lait de montagne, bio ...).

Au final, pour les exploitations landaises, la baisse des aides sera le plus souvent comprise entre 45 €/ha en système bovin allaitant et 115 €/ha en grandes cultures.

Les règles de conditionnalité sont-elles modifiées ?

Deux principales nouveautés apparaissent dans la conditionnalité 2010 :

- Il n'y a plus obligation d'implanter 3 % de surface en couverts environnementaux, mais obligation de border TOUS les cours d'eau identifiés dans l'arrêté préfectoral par des bandes tampons de 5 mètres de large. La dérogation "petit producteur" est supprimée. Pour ceux qui ont beaucoup de cours d'eau, il faudra donc aller au-delà des 3 % exigés jusque là. Pour ceux qui n'en ont pas ou peu, ils pourront diminuer leur surface en couverts. Attention cependant : il faudra disposer d'au moins 1 % de la SAU (5 % en 2012) en "particularités topographiques". Les bandes tampons en font partie au même titre que les haies, les lisières de bois...

- Les surfaces en herbe déclarées en 2009 devront être maintenues. Seules les prairies temporaires pourront être diminuées de 30 % maximum. Des dérogations sont tout de même prévues pour les surfaces engagées en 2009 en mesures agri-environnementales (MAE) et pour les surfaces déclarées "prairies" depuis la fin du gel obligatoire portées en gel auparavant.

En novembre, la Chambre d'Agriculture a organisé avec la participation de la DDEAF une dizaine de réunions d'informations pour mieux appréhender ces nouvelles règles la PAC. 500 agriculteurs y ont participé.

Cliquez www.landest.chambagri.fr

Décembre 2009

Numéro de parution : 32

Chambre d'Agriculture des Landes

Direction de la Publication : D. Graciet

Mise en page et impression : Copytel - Mont de Marsan

Crédit photo : Chambre d'Agriculture des Landes



La qualité

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
LANDES

est dans notre nature

Décembre 2009

Les échos agricoles

Le journal de la Chambre d'Agriculture des Landes

Fusion-absorption de l'ADASEA Pour renforcer la dynamique de l'installation

La session de novembre dernier a voté la fusion-absorption de l'Adasea au sein de la Chambre d'Agriculture à compter du 1^{er} janvier 2010.

L'objectif est de rendre le meilleur service à tous les candidats à l'installation dans un souci de cohérence et de complémentarité des services.

François Lesparre président de l'Adasea et vice président de la Chambre d'Agriculture des Landes nous présente les principes de ce rapprochement « non subi » de ces deux organisations.

Quelles sont les missions de l'Adasea ?

François Lesparre : l'installation et la transmission en agriculture constituent le cœur de métier de l'Adasea. Ces missions regroupent le point info installation, le point info transmission, le répertoire à l'installation (c'est à dire la gestion des offres d'exploitations à reprendre et des candidats en recherche d'exploitation), et le montage et suivi des dossiers d'installation avec la DJA. L'Adasea a aussi un volet d'activités autour des mesures agroenvironnementales.

Pourquoi cette fusion – absorption maintenant ?

FL : Après un départ en retraite et un départ volontaire, l'Adasea arrivait à une taille critique qui ne lui permettait plus de mener à bien toutes les missions, et les dotations budgétaires ne permettaient pas d'embaucher. De plus, nous avons subi des arrêts de financements sur des actions que nous conduisons, par exemple le transfert des droits à prime en bovin viande. L'Adasea n'avait pas cependant de difficultés financières. Nous avons donc décidé d'effectuer un rapprochement avec la Chambre d'Agriculture dans les meilleures conditions possibles en profitant notamment de la mise en place du nouveau parcours à l'installation.

S'agit-il d'une démarche nationale ?

FL : Oui. Le Ministère de l'Agriculture incite les Adasea à se rapprocher des Chambres



d'Agriculture. Ces rapprochements se passent plus ou moins bien dans les départements suivant la santé financière des uns et des autres, le moment choisi et les habitudes de travail communes.

Dans les Landes, nous avons opéré ce rapprochement sans contrainte financière et dans un climat de bonnes relations de travail entre les deux structures tant au niveau des élus que des équipes, avec un respect mutuel des domaines d'activités.

Concrètement quels seront les changements ?

FL : L'Adasea cesse son activité au 31 décembre 2009. À compter du 1^{er} janvier 2010, les six salariés de l'Adasea deviennent salariés de la Chambre d'Agriculture. Cette fusion-absorption de l'Adasea dans les services de la Chambre d'Agriculture permettra de renforcer la dynamique autour de l'installation et la transmission en optimisant les moyens sur le terrain.

➔ suite page 2

L'édito du Président

Relever la tête

L'année 2009 s'achève avec une baisse du revenu agricole landais de près de 20%. Cet effondrement du revenu est sans précédent. Si 7 points de perte sont dus aux conséquences de la tempête Klaus du 29 janvier partiellement compensées par les assurances, l'État et les collectivités territoriales, une part importante de ces pertes vient de la crise économique actuelle que nous connaissons.

Notre modèle de développement agricole a sans doute vécu ses plus belles années, il doit être obligatoirement revu et adapté aux contraintes nouvelles de la PAC, aux demandes des marchés, et aux attentes sociétales.

Dès le printemps 2010, nous allons mettre en chantier, un projet agricole stratégique départemental autour de quatre thèmes principaux :

- quelle offre agricole pour correspondre au marché ?
- comment répondre aux attentes sociétales ?
- comment gérer et protéger nos moyens de production (foncier, humain, eau...)?
- quel accompagnement pour quel type d'exploitation de demain ?

C'est avec cette volonté de préparer l'avenir que nous abordons cette nouvelle année.

L'agriculture landaise a su se relever des effets de la tempête Klaus en 6 mois, il est de notre responsabilité de continuer ce combat pour défendre la place de notre agriculture dans la société et pour assurer le renouvellement des générations.

Que ces difficultés ne vous empêchent pas de passer de bonnes fêtes de fin d'année et je souhaite à chacun une année 2010 faite de bonheur, de santé et de réussite.

Dominique GRACIET

Fusion absorption de l'Adasea

Les 10 ans du CFE

Les RDV de la Chambre d'Agriculture

La PAC 2010

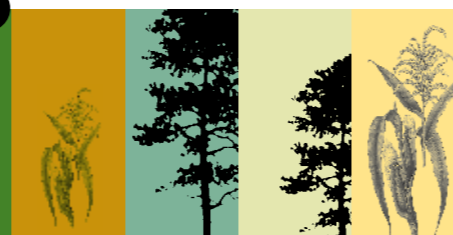
Au sommaire...

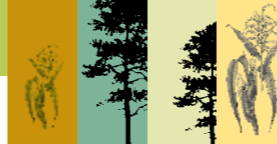
pages 1-2

page 3

page 3

page 4





Fusion-absorption de l'ADASEA

☛ suite page 1

Les conseillers d'entreprise souvent appelés conseillers agricoles et les conseillers de l'Adasea travailleront conjointement au sein d'une même unité appelée « entreprise » du pôle développement de la Chambre d'Agriculture. Concrètement ce domaine d'activités traitera de la vie de l'entreprise depuis la création jusqu'à la transmission.

Cette collaboration renforcée permettra d'apporter le meilleur service tant aux cédants qu'aux candidats à l'installation.

... pour les candidats à l'installation

FL : Notre ambition est de faciliter le parcours à l'installation pour ne plus entendre parler de « parcours du combattant ». Chaque candidat sera accompagné par un interlocuteur unique dès l'accueil au point info installation jusqu'à la finalisation de son dossier d'installation. Le point info

installation renseigne tous les candidats à l'installation quel que soit l'âge, le type de projet et les demandes financières.

... pour les cédants



FL : D'autre part, l'intervention auprès des cédants sera renforcée en augmentant le nombre de rencontres en amont via le point info transmission afin et les aider à préparer et anticiper les diverses phases de leur transmission. Ceux qui recherchent un repreneur pourront bénéficier du répertoire départemental de l'installation (RDI).

Nous devrions pouvoir transmettre ainsi davantage d'offres d'exploitation aux candidats à l'installation. Car il faut savoir que nous recevons plus de candidats à l'installation au point info installation que nous ne disposons d'exploitations landaises répertoriées sur le RDI.

À noter

Les chiffres clés

- Point Info Installation : 100 nouveaux porteurs de projet viennent s'informer sur l'installation chaque année
- Point Info Transmission : 90 cédants rencontrés par an pour préparer et réfléchir leur projet de transmission
- Répertoire départemental à l'installation : 25 nouvelles exploitations de cédants sans succession inscrites au RDI par an
- Installation : 40 dossiers d'installation aidées (DJA et prêts bonifiés) par an sur les dix dernières années : 25 % des installations aidées réalisées via le RDI

Vos contacts au pôle développement

ENTREPRISE :
transmission - installation : tél 05 58 85 44 00
emploi - formation : tél 05 58 85 45 14
apprentissage : tél 05 58 85 45 40
CFE : tél 05 58 85 45 47

AGRONOMIE - ENVIRONNEMENT : tél 05 58 85 45 10
FORET : tél 05 58 85 45 10

Zoom

Voici deux exemples de missions menées par l'Adasea. En 2010 c'est la Chambre d'Agriculture qui conduira ce type d'actions.

■ Animation territoriale autour de la transmission des exploitations agricoles en Pays Tarusate

À la demande de la communauté des communes du Pays Tarusate (CCPT), l'Adasea a été sollicitée, avec d'autres partenaires pour établir un état des lieux sur ce secteur afin de définir les perspectives de libération foncière.

En 2008, l'Adasea a recensé les agriculteurs de plus de 50 ans sans succession et les a rencontrés individuellement pour les sensibiliser à l'intérêt de s'enregistrer au RDI. Il ressort que 28 agriculteurs représentant 1000 ha n'ont pas de succession assurée.

Le résultat de cette enquête a conduit à la mise en place par la communauté de communes d'un complément d'aide à l'inscription au RDI et à la location de maison ou de bâtiment.



Vincent Lesperon, président de la commission agriculture de la CCPT et élu à la Chambre d'Agriculture témoigne :

« Nous avons sollicité pour conduire cette étude, l'Adasea, le GVA et la Fdcuma qui ont des connaissances complémentaires du Pays Tarusate. L'Adasea a apporté sa méthodologie dans l'enquête. Elle a organisé d'abord 4 réunions d'information de secteur qui ont permis ensuite de faciliter les contacts individuels avec les cédants, car le foncier est un sujet très sensible.

Nous avons été surpris et inquiets des résultats de cette étude très fine : près de 10 % de la SAU de notre Pays n'a pas de successeur ! Cela pourrait remettre en cause la présence de certaines filières sur notre secteur telles que le tabac ou la volaille ainsi que la présence du réseau Cuma. Aussi nous avons décidé de compléter financièrement certains dispositifs d'aides existants pour garder un potentiel d'agriculteurs sur notre Pays.

Un an après, un dossier d'installation hors cadre familial est en cours de concrétisation.

Suite à ce travail, nous réfléchissons maintenant autour d'"installation en agriculture biologique afin d'avoir une production de proximité pour nos cantines et répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement ».

■ Formation : transmettre son exploitation agricole

L'objectif de cette session de formation de 4 jours est de permettre à des agriculteurs de plus de 55 ans d'anticiper la cession de leur exploitation.

Les participants pourront ainsi préparer leur projet de transmission d'exploitation en ayant connaissances des conditions d'accès à la retraite, des conséquences fiscales et juridiques de la transmission, de la valeur de son exploitation et des aides possibles à la transmission. Ils pourront également définir ainsi un plan de transmission de leur exploitation.

Prochaine formation les 26 janvier, 2-9 et 16 février 2010 à Pontonx
Renseignements et inscriptions tél 05 58 85 45 14



Michel Bédoura, président de la fédération départementale des groupes de développement a participé à la formation de novembre :

« Personnellement quand on me parlait de préparer la retraite j'étais dubitatif. Je croyais que c'était simple de céder son exploitation mais je me rends compte avec cette formation que c'est plutôt complexe. Là nous obtenons des informations sur tous les sujets par des spécialistes : juridique, fiscal, social... Quand on y réfléchit seul on ne peut pas penser à tout et le jour de la transmission de son exploitation on peut se trouver piéger. Le fait d'échanger entre stagiaires permet de soulever des questions auxquelles je n'aurais pas pensé ; cela enrichit sa réflexion personnelle.

Je conseille vraiment aux cédants notamment sans succession directe de participer à cette formation au moins 3 ou 4 ans avant de passer la main afin d'appréhender au mieux cette transmission. Car quand on est confronté dans l'urgence à passer les rênes, on n'est pas prêt et on peut commettre des erreurs.

Personnellement, je pars de cette formation avec de nombreuses informations en main qui me permettront de solliciter notamment la MSA ou mon juriste avec les bonnes questions pour approfondir mon dossier de transmission ».

Centre de Formalités des Entreprises Le CFE agricole fête ses 10 ans

Les CFE ont été institués pour faciliter les démarches administratives des entreprises à l'occasion de leur création, de leur modification de situation ou de la cessation de leur activité.

C'est une mission de service public confiée aux chambres consulaires. Dans les Landes, le CFE de la Chambre d'Agriculture a été ouvert le 1^{er} février 1999.

Il permet aux exploitants agricoles et aux sociétés agricoles de se déclarer simultanément, grâce à un seul formulaire, auprès de l'INSEE (pour obtention du numéro SIREN), de la MSA, des Centres des Impôts, des greffes du Tribunal de commerce et des sociétés et si besoin de l'EDE ou du service viticulture des douanes.

Il est compétent pour les entreprises qui « maîtrisent et exploitent un cycle biologique animal ou végétal ».

Concrètement, le CFE traite les déclarations d'entreprises aussi variées que les élevages de chiens, les sylviculteurs professionnels, les activités équestres, et bien sûr les éleveurs gaveurs et transformateurs de palmipèdes...

En dix ans, ses missions ont évolué : déclaration des informations sociales, tenue du registre des fonds agricoles, gestion de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (ACCRE)...

À l'avenir, le projet de mise en place de CFENET permettra à chacun de réaliser sa déclaration directement sur le net. La procédure sera ainsi facilitée et accélérée.

en chiffres

Le CFE agricole enregistre en moyenne 750 dossiers chaque année répartis à parts égales entre les déclarations de création, de modification et de radiation. On entend par déclaration de création, les créations de nouvelles entités économiques mais aussi les transferts entre conjoint ou transformation d'entreprise individuelle en société.

Les 2/3 des formalités concernent des entreprises à titre individuel.

Au niveau des sociétés, 6 déclarations sur 10 concernent des EARL. Toutefois, les SCEA affichent une nette progression ces dernières années.

contact : Armelle Delattre
tél 05 58 85 45 47

(permanence téléphonique les mardi et jeudi matin)

Les RDV de la Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture vous propose plusieurs réunions techniques au cours du premier semestre 2010.

Elevage

- **Bovins lait** : conditions de travail (à Nassiet le 18 janvier), indépendance fourragère et protéique (1^{er} février à Bonnegarde) - deux visites d'élevage.

contact : Thierry Cazeaux
tél 06 73 67 12 31

Installation - Transmission

Journée landaise de la transmission dans le cadre de la semaine de la transmission : 9 mars 2010.

contact : Fanny André
tél 05 58 85 44 05

Mes p@rcelles



Réunions de démonstrations de cet outil de gestion de son exploitation sur le net : 12 janvier à Mont de Marsan 15 janvier à Sabres 19 janvier à Dax-Oeyreluy 22 janvier à Hagetmau 26 janvier à St Justin

contact : Quitterie Spoerry
tél 05 58 85 45 38



- **Geda des Luys - Gda Mugron** : zones vulnérables et MAET (mesures agroenvironnementales territorialisées) 7 janvier Mugron - **restitution marges brutes maïs** (20 janvier à Serreslous).

contact : Cécile Dayot

- **Gva Saint Sever - Geda Hagetmau** : zones vulnérables et MAET (7 janvier à Mant).

contact : Sonia Tharan

- **Giva du Tursan** : zones vulnérables et MAET (8 janvier à Geaune) - contact : Michel Bart

- **GDA Montfort et antenne Hagetmau** : résultats d'essais Arvalis et nouveautés maïs (20 janvier à Serrelous et Goos).

contact : Bernard Lassabe

- **GVA Albrét** : résultats essais, assurance récolte, forêt, photovoltaïque (5 février à Vert).

contact : Richard Cousseran

Renseignements :
pôle développement
tél 05 58 85 45 10

En bref

La formation en marche

Après la tempête Klaus mais aussi en raison de la profonde crise économique que traverse l'agriculture landaise, prendre du recul, réfléchir à l'avenir de son exploitation et aux adaptations possibles, anticiper sur les changements s'avèrent plus que jamais nécessaires.

C'est ainsi qu'un panel important de formations est proposé par la Chambre d'Agriculture en début d'année 2010 : 35 formations de un à quatre jours sur 16 thèmes différents.

Parmi ces thèmes, l'actualité est prééminente, jugez-en !

- incidence de la PAC et voies d'adaptations
- envisager une conversion en agrobiologie
- redonner sa place à la prairie : conduite et valorisation
- marchés à terme : sécuriser son prix de vente des céréales
- mieux exploiter pour protéger la forêt galerie
- couverts végétaux : choix, conduite et valorisation
- alimentation : faisons parler nos vaches laitières
- utiliser internet et la messagerie

Ces quelques exemples mettent en lumière les démarches de recherches de solutions pour préserver le revenu des exploitations et des exploitants. Démarches économiques, techniques, stratégiques, humaines mais surtout, démarches de réflexions, d'échanges, de confrontations, d'anticipation et surtout d'actions. N'hésitez pas, agissez ; la formation est là pour ça.

Consultez le programme complet des formations sur www.land.chambagri.fr

Renseignements et inscriptions :
tél 05 58 85 45 14

Collecte des plastiques agricoles

Cette collecte aura lieu dans les Landes les 25-26 et 27 janvier 2010.

Elle concerne les bâches d'ensilage, d'enrubannage, les sacs d'engrais, les films de serres.

Renseignements :
MVAD tél 05 58 85 45 30

Elections MSA Dîtes « oui » à la MSA

Exploitants, salariés, employeurs retraités, vous êtes appelés à élire entre le 5 et le 20 janvier vos représentants à la MSA pour les cinq années à venir.

Le vote s'effectue par correspondance avec le matériel que vous recevrez par courrier début janvier.